



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2024

MAIRIE

18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52

[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, FRANCOIS Vanessa, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 1  
Excusés : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Étai(ent) excusé(s) :** M. CUNAT Damien donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine

**Étai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Tirage au sort des jurés d'assises 2025  
Délibération n°2024 - 26

Date de convocation  
03/05/2024

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés nécessaire pour Bayon, en date du 22 avril 2024,

Date d'affichage  
22/05/2024

Mme FRANCOIS Vanessa et M. RUSE Serge, conseillers municipaux de la Commune de Bayon ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025 concernant la commune de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

22/05/2024

Conformément à la circulaire relative à l'établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises en date du 22 avril 2024, le nombre de jurés nécessaire, tirés au sort sur la liste annuelle, est fixé à 3 personnes pour la commune de Bayon.

Ont été tirés au sort :

- 1/ BERTHIER Romain
- 2/ MARCILLAT / BARBILLON Adélie
- 3/ ANDRE Jimmy

Délibération adoptée à l'unanimité.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

